

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. GREMERET Marc, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, Mme HELIOT Stéphanie, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Sébastien

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

21/06/2024

N°2024/06/008 : DEMANDE DE CREDIT RELAIS

Date d'affichage

21/06/2024

Monsieur le Maire expose :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

et publication du :

01/07/2024

La commune de Champdôtre réhabilite l'ancien restaurant situé 2 rue de la Gare à Champdôtre en services communaux et logements. La phase de préparation des travaux a commencé le 4 juin 2024 et le chantier devrait durer un an.

Pour pouvoir procéder au règlement des factures des entreprises et dans l'attente de versement des subventions et du FCTVA, la commune sollicite un crédit relais auprès du CREDIT MUTUEL d'AUXONNE.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et **après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité des membres présents de choisir la proposition du Crédit Mutuel d'AUXONNE.

Ainsi, le Maire de Champdôtre est autorisé à réaliser auprès de la **Caisse de CREDIT MUTUEL** d'Auxonne (21130), 104 Rue Emile Gruet, un crédit relais

d'un montant de 500 000€ (cinq cent mille euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux : 3.66 %
- Taux : fixe
- Durée : 3 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Remboursement : par affectation des subventions/FCTVA ; par prélèvement SEPA auprès du Service de Gestion Comptable d'Auxonne.
- Intérêt : calculés sur la base de 365/365 jours. Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit.
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.
- Indice GISSLER : 1A.
- Frais de dossier : 500 €, au 1^{er} déblocage.

Cet emprunt sera contracté aux conditions citées, étant précisé que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds. Le déblocage des fonds aura lieu en totalité ou par fractions avec un premier versement avant le 15/12/2024. Le déblocage total prendra effet au plus tard le 20 janvier 2025.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE le 01/07/2024
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE